N° 289. CINQ CENTIMES Vendredi 17 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13 TOURCOING, rue Verte, 54.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal* à PARIS à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE*, chez MM. A. GROSSIAN et Cie 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

*ROUBAIX-TOURCOING 16 MAI 1889*

## LES OUVRIERS ET LA MONARCHIE

Voici, après le *Temps*, les paroles prononcées par l'Empereur d'Allemagne, dans son entrevue avec les délégués des mineurs grévistes :

« Guillaume II a assuré les ouvriers de sa bienveillance, s'ils restent dans la stricte légalité et se gardent soigneusement de pactiser avec les socialistes.

« — J'ai chargé mes ministres, a-t-il ajouté, d'examiner vos griefs. Je veux moi-même m'en rendre compte, et j'étudie les rapports avec la plus grande attention. Seulement, pas d'agitation révolutionnaire, pas de résistance aux autorités ! Si je m'aperçevais que le mouvement prend une telle tournure, j'ordonnerai de le briser sans pitié. Vous savez que je suis fort. *A la moindre résistance*, ON TIRERA. »

Tudieu ! Voilà ce qui s'appelle parler. L'empereur Guillaume daigne promettre sa bienveillance aux ouvriers. Mais, malheur à eux, s'ils élèvent trop la voix ! On ne se bornera pas à les faire taire, ou à les arrêter, ou même à les traduire devant les tribunaux. La prison et le bagne sont des peines insuffisantes pour des meurt de faim qui manifestent trop bruyamment leurs doléances. « A la moindre résistance, on tirera ! » L'Empereur peut être cru sur parole. Car, on a déjà tiré.

La version du correspondant berlinois du *Figaro* est plus significative encore que celle du *Temps*. Qu'on en juge :

« Le mineur Schræder a déclaré que « cela ne pouvait pas continuer ». L'Empereur l'a interrompu et a tenu un discours qui a duré à peu près dix minutes. Il a recommandé le calme et il a promis de faire faire une enquête. « Mais ne vous alliez pas aux politiciens et aux socialistes : JE FERAI IMPITOYABLEMENT FUSILLER *le premier qui ferait du désordre*, je protégerai les autres, car j'ai le plus grand intérêt pour les ouvriers, comme l'avait mon inoubliable grand-père. »

Ainsi, les grévistes allemands, sont bien et dûment avertis ; et si, après cette admonestation paternelle, ils ne rentrent pas comme des moutons dans leurs mines, pour continuer à y mourir de faim, on ne pourra que déplorer leur aveuglement.

Cette façon expéditive de résoudre les conflits économiques, n'a pas été inventée, d'ailleurs, par Guillaume II. Tous les gouvernements despotiques ont su, le cas échéant, couper court aux revendications ouvrières, par la fusillade.

Des ouvriers réclament avec trop de chaleur, une augmentation de salaire. Ils se réunissent, ils font un peu de tapage, ils cassent même quelques vitres. Le meilleur moyen pour en finir avec de pareilles agitations, est de les noyer dans le sang.

L'Empire excellait, tout particulièrement, dans l'application de cette méthode sommaire.

Les ministres de Napoléon III étaient peut-être moins francs que Guillaume II. Mais, ils savaient faire tirer à la moindre résistance, sur des ouvriers désarmés.

Les massacres d'Aubin et de la Ricamarie sont présents à toutes les mémoires.

Seules, les grèves qui se sont produites sous la République, n'ont donné lieu à aucune répression sanglante.

Hier encore, près de 50,000 ouvriers avaient suspendu leurs travaux dans notre département. Et pas une goutte de sang n'a coulé !

Il est bon d'établir, de temps en temps, ce parallèle, pour l'édification des ouvriers français, avec de les entretenir dans la saine horreur du despotisme et de la dictature.

A. G. CLAUDE.

## ÉLECTION SÉNATORIALE DE L'AISNE

En vue de la prochaine élection sénatoriale, on cite déjà deux candidats : le premier, M. Aimé Leroux se présente comme républicain, sous les auspices de MM. Waddington et Malézieux, sénateurs ; le second, M. Violaine se présente sous le patronage de M. Sebline.

## COURRIER DE L'EXPOSITION

### La fête de gymnastique

La commission municipale des fêtes du Centenaire a reçu hier, à l'Hôtel de Ville, M. Sansboeuf, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, fédération à laquelle le Conseil municipal a accordé une subvention de 60,000 francs pour l'organisation d'un concours international de gymnastique qui aura lieu les 9 et 10 juin prochains.

A ce concours assisteront environ 1,200 gymnastes étrangers, à 4 à 5,000 gymnastes des départements et tous les membres des Sociétés de gymnastique de Paris.

Le 8 juin, aura lieu la réunion préparatoire des délégués de toutes les sociétés qui se feront représenter. Le Conseil municipal offrira, à l'hôtel de ville, un vin d'honneur à tous les gymnastes étrangers et à tous les délégués des sociétés françaises de gymnastique.

A l'occasion de cette réception, les grands salons des fêtes seront ouverts.

Le 9 juin, dans l'après-midi, les Sociétés de gymnastique défileront sur la place de l'Hôtel de Ville, devant une estrade sur laquelle prendront place les membres du Conseil et de nombreux invités.

### Cadeau des dames Tchèques aux gymnastes français

On télégraphie de Prague :

Les « Sokoh » (Sociétés de gymnastique tchèques), partiront le 6 juin pour Paris, et sont chargés de remettre aux gymnastes de France un cadeau de la part des dame tchèques, consistant en une couronne en argent massif imitant le feuillage et les fleurs en tilleul (arbre slave) avec de larges rubans aux couleurs nationales rouge et blanc, ornés de riches broderies dans le style des broderies du pays.

### Les illuminations du dimanche

On vient de décider que chaque dimanche, en outre des illuminations générales de l'Exposition, il y aurait, dans la soirée, deux embrasements de la tour au moyen de flammes de Bengale. Ces embrasements auront lieu à neuf heures et demie et à dix heures.

### Les dépenses de l'Exposition

Il faut, au moment où l'Exposition universelle ouvre ses portes, rendre un public hommage à MM. Alphand, Berger et Grison, qui ont conduit les choses avec méthode et qui ont eu un réel souci de l'économie. Comme c'est là un exemple de gestion peut être unique dans un aussi colossal chantier, il est bon que nous tenons à le constater, chiffres à l'appui.

Voici ce que ces chiffres donnaient en mai 1888 :

| DÉSIGNATION des trav. | Evaluat. prim. | Evaluat. act. |
|---|---|---|
| Palais des Arts, galeries Rapp et Desaix. . . . | 6.372.484 | 6.764.707 |
| Palais des machines. . . | 7.835.384 | 7.519.600 |
| Palais des industries diverses . . . . . | 5.786.486 | 5.888.537 |
| Niv-lisement. — Réseaux d'égouts. . . . . | 514.847 | 524.847 |
| Réserve. . . . . | 82.825 | 66.942 |
| Exposition d'horticulture d'Agriculture. . . . | 300.000 | 300.000 |
| Parcs et Jardins. . . . | 603.000 | 600.000 |
| Bureaux, Postes de police, etc. . . . . | 3.082.654 | 2.057.098 |
| Clôtures . . . . . | 458.941 | 458.941 |
| Visibilité de la tranchée rive gauche. . . . . | 450.000 | 450.000 |
| Passerelles diverses. . . | 80.000 | 25.679 |
| Eau et gaz. . . . . | 200.000 | 200.000 |
| Voies-ferrées. . . . . | 600.000 | 600.000 |
| Water-Closets. . . . . | 363.259 | 363.259 |
| Réserve s'appliquant aux galeries des machines, etc. . . . . | 175.000 | — |
| Réserve spéciale. . . . | 4.815.120 | 3.082.063 |
| Service mécanique. . . . | 1.004.873 | — |
| Exposition d'horticulture. | 93.000 | 93.000 |
| Exposition d'économie sociale . . . . . | 65.000 | 65.000 |
| | 75.600 | 75.600 |
| Totaux. . . . | 32.664.518 | 29.482.180 |

L'excédent sur les évaluations primitives a été : Palais des Arts, 392.225 fr. ; Palais des machines, 280.540 fr. ; Palais des Industries diverses, 99.230 fr. ; Réserve, 13.035 fr. ; au total, 785.000 fr. La diminution sur les évaluations a été : Parcs et Jardins, 1.050.000 fr. ; Visibilité, 54.328 fr. ; Water-closets, 175.000 fr. ; Réserve, 1.733.156 fr. ; Réserve spéciale, 1.004.873 fr. ; total 4.019.338 fr. Différence en excédent, 3.233.338 fr.

C'est un résultat remarquable auquel nous n'avons pas toujours été habitués et qui nous permet de bien augurer de l'avenir.

### Le Conseil municipal et M. Alphand

A l'occasion de l'élévation de M. Alphand à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, M. Chautemps, président du Conseil municipal, accompagné de M. Martin, vice-président, et de M. Gaston Carle, secrétaire du conseil, s'est rendu hier à 4 heures, dans le cabinet du directeur des travaux de la Ville de Paris et lui a remis, au nom du bureau du conseil, la lettre suivante :

Paris, 9 mai 1889.

Monsieur le Directeur,

Dans sa séance d'hier, la première qu'il ait tenue depuis l'ouverture de l'Exposition, le bureau du Conseil municipal a l'honneur de vous remettre, ci-inclus, ses félicitations et ses remerciements.

Je vous prie de vouloir bien, en ma qualité de président du Conseil municipal, vous faire l'interprète de ces sentiments auprès de M. le président de la République, et vous y associer aussi toutes les nations représentées à l'Exposition universelle, nous tenons à joindre ces remerciements bien sincères du conseil municipal.

En assurant le succès de cette entreprise grandiose, vous avez beaucoup fait pour la gloire et la prospérité de Paris, qui, à d'autres titres, vous devait déjà beaucoup, vous avez également bien travaillé pour la République.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération et de mes meilleurs sentiments.

Le président du Conseil municipal
Signé : CHAUTEMPS.

M. Alphand a répondu par quelques mots très émus, en remerciant le conseil qui l'a soutenu dans son œuvre et en affirmant qu'il continuerait de consacrer toutes ses forces au service de la ville de Paris.

## LA SITUATION FINANCIÈRE de la France

La situation du recouvrement au 1er mai 1889 des impôts et revenus indirects et des monopoles et exploitations industrielles de l'État a été récemment communiquée.

Comparativement aux évaluations budgétaires, cette situation présentait :

Pour le mois d'avril 1889, une plus value de 2,380,000 francs, et pour les quatre premiers mois, une plus-value de 5,909,700 fr.

L'administration des finances est actuellement en mesure de compléter ces résultats par les recettes afférentes aux autres produits du budget (Domaine, forêts, etc.) ; ce qui a pour effet d'élever :

La plus value du mois d'avril 1889, au chiffre total de fr. 3,105,266, et la plus-value des quatre premiers mois, au chiffre total de fr. 7,069,000.

Relativement à 1888, l'année 1889 fait ressortir : pour le mois d'avril, une augmentation de recette de 5,582,300 fr., et, pour les quatre premiers mois, une augmentation de recette de 19,035,000 fr.

## NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing*

### A LA CHAMBRE

Paris, 15 mai, 3 h. du soir. — Les couloirs de la Chambre sont déserts.

Deux commissions seulement sont convoquées. Ce sont : la commission chargée d'examiner la réforme de quelques articles du Code pénal et la commission des chemins de fer.

Aucune convocation de groupe.

### AU SENAT

**Discussion de la Loi militaire**

Paris, 15 mai. — Aujourd'hui s'ouvre au Sénat, pour la seconde fois, la discussion sur le projet de loi militaire que la Chambre a renvoyé en maintenant ses dispositions primitives.

Le gouvernement a confié à M. Constans, ministre de l'intérieur, le soin de soutenir devant le Sénat les dispositions adoptées par la Chambre en ce qui concerne la suppression des dispenses de droit, le ministre de la guerre étant engagé par ses déclarations antérieures sur cette question, comme ancien président de la commission sénatoriale de l'armée.

D'après le rapport de M. le général Deffis, la discussion porterait sur trois points principaux :

1° Le système des dispenses qui, adopté par le Sénat, a été repoussé par la Chambre, laquelle a maintenu le système des sursis ;

2° La question du recrutement régional ;

3° La durée du service dans les quatre anciennes colonies.

L'honorable rapporteur rappelle sommairement les considérations d'ordre moral militant en faveur du maintien des dispenses et émet l'avis qu'il n'y a pas lieu d'y renoncer, d'autant plus que la Chambre, modifiant le texte primitif de l'article 10, a admis la division du contingent en deux portions.

Il est logique, puisqu'on fait la part du hasard avec le tirage au sort, de faire aussi celle du travail intellectuel vivifiant l'esprit national et soutenant à sa haute renommée le génie de la France.

M. le général Deffis ne parle pas du sort à faire aux séminaristes, bien que ce soit un des points de controverse de toute discussion parlementaire.

La Commission sénatoriale maintient ses décisions antérieures sur le recrutement régional et la durée du service dans les diverses colonies, s'en référant aux raisons développées dans le premier rapport. Une telle divergence de vues sur des points essentiels entre les deux Chambres ne laisse pas prévoir une prochaine solution.

### AU QUAI D'ORSAY

Paris, 15 mai. — M. Spuller a reçu cette après midi, M. Whitlaw Reid, le nouveau ministre des Etats Unis, qui présentera ses lettres de créance au président de la République dans le courant de la semaine prochaine.

## LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Paris, 15 mai. — M. Brieux, rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*, a été entendu ce matin par la Haute Cour de Justice.

Notre confrère a été spécialement interrogé sur une phrase prononcée par M. Laguerre, dans un interview qui remonte au mois de mai dernier.

M. Brieux avait posé cette question à M. Laguerre : « Qu'arriverait-il si, en admettant que la Chambre future soit en majorité boulangiste, c'est à dire révisionniste, le président de la République et le Sénat voulaient lui résister ?

M. Laguerre répondit : « Je ne serais pas, à la rigueur, ennemi d'un coup de force dirigé par les élus du suffrage universel contre les élus du suffrage restreint. »

M. Brieux, après avoir confirmé l'exactitude de ces paroles, a fait remarquer que le lendemain le général Boulanger a refusé de confirmer ou d'infirmer les déclarations de M. Laguerre.

### L'AFFAIRE PERRIN

Paris, 15 mai. — L'instruction de l'affaire relative à Perrin est terminée et M. Athalin a communiqué son dossier au parquet. Perrin, ayant tiré à blanc, ne sera pas déféré à la cour d'assises. Ce délit ressortit à la police correctionnelle.

### LE PANAMA

Paris, 15 mai. — On peut considérer comme certain le dépôt d'un projet de loi sur le Panama.

### LE DINER DE M. TIRARD

Paris, 15 mai. — M. Tirard a offert aujourd'hui un banquet au corps diplomatique.

La comtesse Hayos était à la droite du ministre, le Nonce du pape, était placé à droite de Mme Tirard.

Une très brillante réception a suivi.

### L'ÉLECTION DE CHARENTON

Paris, 15 mai. — Il paraît qu'on s'était un peu pressé d'annoncer que l'élu du canton de Charenton au conseil d'arrondissement était M. Boulanger et non M. Eberlin qui avait été proclamé élu tout d'abord.

Une note qui semblait affirmer le fait a été publiée par plusieurs journaux parisiens.

Cette note était controuvée et M. Eberlin rétablit la vérité dès faite dans la lettre suivante qu'il adresse au directeur du *Mot d'Ordre* :

Bry-sur-Marne, le 15 mai 1889.

Monsieur,

Je lis dans votre journal de ce jour un article reproduisant une note parue dans l'*Intransigeant* annonçant que mon élection au conseil d'arrondissement avait été annulée par le Conseil d'Etat.

L'*Intransigeant*, qui a tout intérêt à publier des choses de ce genre-là, a complaisamment accepté la bonne foi de ses lecteurs, car la protestation qui a été présentée contre mon élection est renommée le général Boulanger et ne prétendre qu'il n'a d'autant moins pu statuer que le délai qui m'a été imparti pour présenter ma défense n'est pas encore expiré.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

PH. EBERLIN.

### LE BAL DES POLYTECHNICIENS

Paris, 15 mai. — Le bal des élèves de l'Ecole polytechnique aura lieu samedi prochain, 18 mai courant, au palais de la Légion d'honneur.

M. Carnot, président de la République, assistera à cette fête.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a autorisé à cette occasion le port de l'uniforme pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

## AFFAIRE SALIS-GILLY

*2e Audience*

Montpellier, 15 mai. — L'audience est ouverte à 8 heures 3/4.

M. Chirac demande à M. Salis quelle est la date de la lettre écrite par M. d'Alavène ?

Le 26 mars 1886, répond M. Salis. C'est donc bien avant qu'il soit question de *Mes Dossiers*.

Me de Saint-Auban demande à M. Salis quelques explications au sujet de son discours relatif à la Compagnie Franco Algérienne, prononcé à la Chambre en 1885.

M. Salis répond qu'il n'y a qu'à rétrocéder son discours du 7 mars, dont il maintient tous les termes.

Le témoin Bonnet a vu M. Salis à Nîmes lors du premier procès.

M. Bonnet déclare que M. Salis lui a dit ne pas comprendre pourquoi il avait été cité. Sa déposition roule ensuite sur une question de taxe de citation à témoin que M. Salis lui donna ordre d'encaisser chez M. Gilly. « C'est toujours avec M. Peyron que j'ai eu affaire, ajoute le témoin ; je le considérais comme le mandataire de M. Gilly. »

Sur une question de Me Bouët, M. Bonnet déclare qu'il a toujours considéré M. Peyron comme un loyal garçon, mais il le juge très ambitieux. Il a reçu, depuis le procès de Nîmes, une lettre de M. Gilly lui donnant l'assurance qu'il sera remboursé de tous les frais qu'il a avancés.

Le procureur général lit la déposition de M. Raynal qui dit ne rien savoir des tripotages de la Compagnie Franco Algérienne.

Le docteur Grasset, professeur, ne croit pas M. Savine capable d'une malhonnêteté, même politique.

M. Westphalt a toujours connu M. Savine comme un homme très honnête et très loyal, mais il ne peut donner une opinion sur sa vie publique qu'il ignore complètement.

M. de Solignac a été le condisciple de M. Savine au lycée de Montpellier ; il le croit incapable d'une mauvaise action.

Me Lagasse, avocat de M. Chirac dépose des conclusions en faisant remarquer qu'un juré supplémentaire a quitté sa place et est allé causer avec une personne dans l'enceinte réservée au public.

La cour se retire pour délibérer et revient un quart d'heure après pour donner acte aux défenseurs des conclusions déposées.

M. Roussy, témoin de Me Peyron, déclare que, dans sa conviction intime, M. Peyron a été la dupe de ceux qu'il croyait ses amis.

M. Allemand, témoin de M. Gilly, déclare que se promenant un jour avec lui, ce dernier lui dit qu'il venait d'adresser une dépêche à l'éditeur Savine, lui intimant l'ordre de ne pas faire paraître *Mes Dossiers*.

Survint M. Peyron, qui lui promit que tout ce qu'il y avait de compromettant dans ce livre serait retiré.

Interrogé sur ce qu'il pensait de l'affaire, le témoin dit qu'à son avis, le seul coupable était M. Peyron.

M. Gilly, indiqué il offrait de l'argent pour faire face au procès, lui répondit d'aller trouver M. Peyron, qui avait un crédit ouvert chez un banquier.

M. Aumérat, témoin de M. Gilly, dit que M. Gilly est incriminé. « Ce n'est que par la rumeur publique, dit-il, que j'entends parler de l'affaire. Le lendemain, 17 novembre, M. Gilly me dit que MM. Peyron et Chirac devaient faire paraître *Mes Dossiers* sous son nom de Gilly, mais qu'il s'y opposait. »

M. Aumérat ajoute que les longs détails et cherche à établir que M. Gilly n'est pour rien dans l'élaboration du livre *Mes Dossiers*. Il affirme, en tout cas, que M. Gilly a manifesté devant lui, la volonté expresse de ne pas faire paraître ce volume.

A propos d'une dépêche adressée à l'éditeur par MM. Peyron et Chirac, une interminable discussion s'engage sur la responsabilité de la publication du livre. M. le président y met fin en la renvoyant à l'appréciation des jurés.

M. Bertrand dit que M. Gilly lui avait raconté qu'il n'avait pas dormi de la nuit et qu'il ne voulait pas laisser paraître le livre, s'il renfermait quelque chose de compromettant.

Se trouvant chez M. Gilly, le témoin rencontra M. Martin qui venait prendre de l'argent pour payer des témoins, et il entendit M. Gilly lui répondre d'aller chez M. Gaydan, banquier, où M. Peyron lui avait dit qu'il serait crédité. Ensuite, il avait vu M. Gilly manifester l'intention de ne pas laisser paraître le livre.

Mais cet homme se fait rappeler M. de Boves, et prétend être le comte... C'est un détail à éclaircir.

— Je fus marié peu de temps avant la mort de notre père, qui lui-même était veuf. Ma sœur, plus âgée que moi d'une dizaine d'années et qui n'avait jamais été recherchée par personne, éprouva un sentiment de jalousie en me voyant épouser un homme jeune possesseur d'une fortune importante et d'une fonction qui donne chez un pays un certain prestige.

Cette jalousie se changea facilement en haine, par ce hasard que Victoire fut vers le même temps demandée par un clerc d'huissier, plus jeune qu'elle, dénué de moyens et qui était le personnage grotesque de sa petite ville.

Elle déclara qu'elle entendait rester fille et indépendante, et elle nous fit comprendre de vivre dans la maison paternelle, avec Anacharsis, avec lequel elle s'était toujours parfaitement entendue, surtout dans ses instincts de malveillance et d'envie à mon égard.

Dans les éternelles heures de ma séquestration, j'ai souvent, malgré moi, songé à l'existence bizarre, conscencieuse qu'elle menaient alors, et que peut-être bien ils ont continué de mener, quoique leur avoir, joint à mon avoir, ait gagné. Anacharsis, leur permit largement d'avoir une servante, dans une petite ville où la vie est à très bon marché.

J'ai soupçonné chaque jour davantage des anciennes relations de notre famille, de celles qu'entraîne le voisinage dans les localités restreintes où tout le monde se connaît forcément, ils furent entre leur porte ; les clients seuls d'Anacharsis y trouvèrent accès.

Or cette clientèle arriva bientôt à se composer uniquement des gens décriés pour leur esprit de chicane et leur mauvaise foi. Prétendu homme de loi, quand on le voyait arriver muni de la procuration de ses mandants, on savait qu'il s'agissait d'une affaire véreuse.

(*A suivre*) OCTAVE FÉRÉ.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 32

## Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

**La Justice en partie double**

La chaîne que formaient au cou de son fils ses deux bras se relâcha peu à peu ; elle retomba, ses paupières fermées, épuisée, sur ses oreillers. A peine un souffle imperceptible s'exhalait-il de ses lèvres.

Paul ne pouvait témoigner ses émotions que par ses larmes et par des cris inarticulés et plaintifs. En voyant sa mère s'évanouir, oubliant que lui-même était un médecin habile, il tourna un regard d'angoisse vers le docteur Maréchal.

Un geste de celui-ci le rasséréna, ce geste voulait dire :

— Elle est sauvée !

Quelques minutes, en effet, la malade rouvrant les yeux se souleva sans efforts sur son séant et, ranimée par son bonheur, se mit tout à coup à regarder le fils qui lui était rendu, à le presser contre elle, comme si elle craignait de le perdre de nouveau.

Elle lui parlait, l'accablant de témoignages d'amitié folle, oubliant qu'il ne pouvait l'entendre, mais sentant à son cœur qu'il le comprenait.

Tout à coup, attirant aussi à elle M. Maréchal, elle l'embrassa dans un élan de bonheur et de reconnaissance.

Il n'y eut pas jusqu'à Tom qui partagea cette joie, témoignant, par ces allures démonstratives, qu'il n'était pas le moins heureux de la réunion de sa première maîtresse et de son premier maître.

Le docteur se frottait les mains, fier de son succès.

— Je savais bien qu'un remède héroïque vous tirerait d'affaire, dit-il à la fugitive de la maison scélérate. Je gage que vous vous sentez à présent guérie et forte.

— Oui, vous êtes la Providence, répondit elle ; et cependant il y a un bonheur que je vous envie... c'est de savoir parler avec mon fils !

Si ce n'est que cela, votre éducation sera facile. Voilà là bas, ajouta-t-il en désignant Jeanne, un professeur qui aura bientôt fait.

Paul qu'aucun bruit ne pouvait distraire, et dont l'intention s'était concentrée jusque là sur sa mère, suivit le geste du docteur.

Il aperçut Jeanne blottie dans l'ombre, et devint horriblement pâle.

— Mon Dieu, qu'est-ce donc ? murmura la fugitive à l'ordre du docteur. Il y a quelque chose entre mon fils et cette jeune fille ?...

— Rien, dit M. Maréchal ; un malentendu, c'est fini.

Le bon Tom allait avec inquiétude de son maître à Jeanne, sollicitant par ses yeux et par ses allures celle-ci, de prendre part à la satisfaction commune, et la tirant même par sa robe.

Paul qui avait, au milieu de son énergie physique, l'âme d'une sensitive, se reintégrait par un violent effort pour ne pas perdre contenance.

La malade voulut insister pour connaître ce mystère. Un regard sérieux du docteur l'obligea à n'en rien faire.

Alors, s'adressant dans leur langage mimé à son protégé, M. Maréchal lui dit :

— Allons, un bon mouvement. Vous devez quelque chose à celle qui vous a rendu votre mère !

Paul s'avança, pâle et triste, mais exempt d'amertume et de reproche, il tendit sa main loyale à la jeune fille qui la saisit et la porta à ses lèvres en pleurant :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fi-elle tout bas, je suis trop punie par sa générosité !

II

LE MOBILE DU CRIME ?

Le docteur Maréchal se hâta de couper court à cette scène de sensibilité. Ayant, ainsi qu'on l'a vu, pris soin de trancher la question entre son pupille et Mlle Lebourg, il entendait que chacun accepta la situation sans arrière-pensée, et qu'il surgit désormais aucun retour sur le passé.

— Mes amis, dit-il, ne nous attardons pas dans des attendrissements stériles. De graves affaires nous réclament, car cette heureuse réunion ne saurait être un dévouement suffisant. Vos intérêts, de nouveaux périls probablement, exigent notre dévouement et notre vigilance.

La justice est une chose sublime, mais on la représente boiteuse parce qu'elle est sujette à recevoir des crocs en jambe. Je ne m'estimerai pourtant satisfait et affranchi que quand je l'aurai obtenue entière contre les misérables que je cherche depuis longtemps et qui m'échapparient encore sans une action résolue mais prudente.

Ils sont vigilants, et grâce à leur argent fructueusement placé dévoués, d'autant plus redoutables pour nous que, n'ayant rien à perdre comme considération, ils risquent tout pour beaucoup gagner, ils savent d'autrement que nous agir de loin.

J'en viens d'avoir la preuve. Un magistrat, homme intègre, sur l'attachement et la loyauté duquel j'ai toujours compté, et dont je réservais l'intervention pour une circonstance décisive, m'écrit d'Algérie que, sur le point de rentrer en France où un emploi lui était promis à Paris, il reçoit une mission administrative. C'est une affaire si délicate qu'il ne saurait la dérouler sans manquer aux devoirs élémentaires de sa profession, et cette mission, dont il ne peut pas se dérober, l'appelle dans une de nos colonies les plus lointaines.

Des indices sûrs m'attestent que cette nomination n'est due ni au hasard, ni au mérite de mon ami. Elle a eu lieu, parce qu'il devait nous servir et qu'il faut le tenir hors de portée.

Ne comptons donc que sur nous mêmes.

Grâce à Dieu, nous ne manquons pas d'énergie, et vous, madame, dit-il en s'adressant à la fugitive, vous avez fait preuve d'une fermeté d'âme qui mérite sa récompense.

Cependant, ce n'est pas encore tout de nous tenir ligués, unis et résolus, il faut que nous soyons éclairés ; la première condition pour combattre efficacement c'est de connaître notre terrain. Or, je vous confesse que malgré mes efforts, malgré mes patientes recherches, mille choses m'échappent et me confondent dans cette intrigue compliquée. Je n'ose arrêter mes idées sur rien de fixe et fait